
Recueil des Actes Administratifs - Préfecture Pyrénées Janvier 2009

Arrêté n°2009023-01

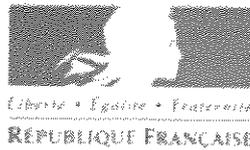
Arrêté interpréfectoral créant le conseil consultatif de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur la Côte Vermeille, et en fixant la composition

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Auteur : Préfet des Pyrénées-Orientales et Préfet Maritime de la Méditerranée

Signataire : Préfet

Date de signature : 23 Janvier 2009



Préfecture des Pyrénées-Orientales

Préfecture maritime de la Méditerranée

Arrêté inter-préfectoral

Créant le conseil consultatif de la mission d'étude pour la création
d'un parc naturel marin sur la Côte Vermeille, et en fixant la composition

Le préfet maritime de la Méditerranée,

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.334-1, L.334-3 et R.334-27,

VU l'arrêté interministériel du 6 mars 2007 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin de la Côte Vermeille,

A R R E T E

Article 1^{er} : Il est créé un conseil consultatif de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur la Côte Vermeille.

Article 2 : Le conseil est tenu informé de l'avancement des travaux de la mission d'étude. Il fournit un avis sur le projet de création du parc et contribue à l'élaboration de ses orientations.

Article 3 : Le conseil se réunit sur convocation du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales, qui peuvent en outre associer toute personne utile à ses travaux.

Article 4 : Le conseil consultatif est composé des personnalités suivantes, ou de leurs représentants :

- **Collège des élus**

- Madame la Députée de la 4^e circonscription des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Président du Conseil général des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille
- Monsieur le Maire d'Argelès-sur-Mer
- Monsieur le Maire de Collioure
- Monsieur le Maire de Port-Vendres
- Monsieur le Maire de Banyuls-sur-Mer
- Monsieur le Maire de Cerbère
- Monsieur le Président du Pays Pyrénées-Méditerranée

- **Collège des institutions, organismes et professions liées à la mer**

Président, directeur ou représentant des organismes suivants :

- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon
- Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- Prud'homie de pêche de Saint Cyprien – Collioure
- Prud'homie de pêche du Barcarès
- Organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres (PRO-QUA-PORT)

- Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes
- Société nationale de sauvetage en mer
- Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales
- Chambre d'agriculture Roussillon
- Comité départemental du tourisme
- Syndicat national des entreprises de plongée
- Chambre syndicale des entreprises de transport maritime de passagers
- Chambre syndicale des chantiers de construction et de réparation navale
- Fédération française des ports de plaisance

- **Collège des structures et associations représentatives des usagers de loisirs de la mer**

Président, directeur ou représentant des organismes suivants :

- Fédération française de voile
- Fédération française motonautique
- Fédération française d'études et de sports sous-marins
- Fédération française des pêcheurs en mer
- Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- Fédération nationale de la pêche sous-marine en apnée

- **Collège des associations et organismes œuvrant dans le domaine maritime culturel ou environnemental**

Président, directeur ou représentant des organismes suivants :

- Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
- Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales
- Association des amis de la mer et des eaux (ASAME)
- Fédération du patrimoine maritime méditerranéen

- **Collège de l'État et de ses établissements**

- Le préfet maritime de la Méditerranée
- Le préfet des Pyrénées-Orientales

- Le sous-préfet chargé du littoral auprès du préfet de région Languedoc-Roussillon
- Le directeur de l'agence des aires marines protégées
- La directrice régionale de l'environnement de Languedoc-Roussillon
- Le directeur régional des affaires maritimes de Languedoc-Roussillon
- Le directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon
- Le directeur interdépartemental des affaires maritimes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
- Le directeur départemental de l'équipement des Pyrénées-Orientales
- Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Orientales
- Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées-Orientales
- Le directeur départemental de la jeunesse et des sports des Pyrénées-Orientales
- Le commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales

- Le délégué régional du conservatoire du littoral et des espaces lacustres
- Le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Le président de l'université de Perpignan
- Le directeur de l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Le directeur du centre de biologie et écologie tropicale méditerranéenne (EPHE)
- Le directeur du centre de Méditerranée de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Article 5 : Le secrétariat du conseil est assuré par la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur la Côte Vermeille.

Article 6 : Pour assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux maritimes, tout représentant d'une collectivité territoriale intéressée peut être invité au conseil.

Article 7 : Afin de prendre en compte les enjeux transfrontaliers du projet de parc naturel marin, les autorités et personnalités espagnoles intéressées par celui-ci peuvent être invitées au conseil consultatif.

Article 8 : Peut également être associée ou invitée à participer au conseil toute personne dont la présence est utile à ses travaux.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet des Pyrénées-Orientales

Jean TANDONNET

Hugues BOUSIGES

